

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Vingt-deux du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mmes Liliane MONTOUT – Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : MM. Guy BACLET (a quitté définitivement la séance) – Jules FRAIR (a quitté définitivement la séance) – Mme Elodie CLARAC (a quitté définitivement la séance ; pouvoir donné au maire) – M. Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Mme France-Enna URBINO (excusée) – MM. Marcellin ZAMI (excusé) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – MM. Stéphane URIE – David LUTIN (excusé) – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné au maire) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (a quitté définitivement la séance) – Patrice PIERRE-JUSTIN (a quitté définitivement la séance) – Mmes Jocelyne VIROLAN (a quitté définitivement la séance) – Ghylaine JEANNE (a quitté définitivement la séance).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DÉSIGNATION DES MEMBRES
NON ÉLUS REPRÉSENTANT DE
LA SOCIÉTÉ CIVILE AU SEIN DE
LA COMMISSION
COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ AUX
PERSONNES HANDICAPÉES
(CCAPH)**

CM-2020-6S-DGPR-113

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article R111-19-3 ;

Vu la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu délibération de la ville du Gosier n° CM-2020-2S-DAG-11 du 23 juillet 2020 relative à la constitution des différentes commissions communales ;

Considérant la nécessité dans le cadre de la bonne marche de l'administration, suite à une nouvelle élection du maire et des adjoints, de procéder au renouvellement des membres des commissions municipales ;

Considérant la nécessité de se conformer aux dispositions de la loi du 11 février 2005 ;

Considérant l'obligation de dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports ;

Considérant que la représentation des personnes en situation de handicap est indispensable à l'élaboration de recommandations pour renforcer l'accessibilité du territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la désignation de l'association KARUKERA ASSOCIATION HANDICAPE MOTEUR ADULTE représentant les personnes en situation de handicap.

Article 2 : Le maire, la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

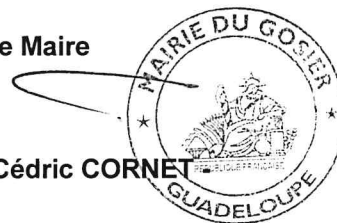
| |
|---|
| Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 23 DEC. 2020 Et publication ou notification le 23 DEC. 2020 |
|---|

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation des membres non élus représentant de la société civile au sein de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2020

Numéro de l'acte : CM20206SDGPR113 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201222-CM20206SDGPR113-DE

Date de décision : 22/12/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres